

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1105

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« , de tout sexe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli.

La mention « de tout sexe, » est redondante avec l'expression « chaque enfant ».